N°12
Février 2018

Le courrier Académique

académie de Créteil

Journal de l'union académique CGT Educ'Action Créteil
www.cgteduccreteil.org

Sommaire :

Page 1 : Edito

Pages 2 & 3 : Rapport Mathiot : vers un lycée encore plus inégalitaire au service de la sélection

Pages 4 & 5 : La sélection à l'université n'est pas une solution !

Pages 6 & 7 : La voie professionnelle dans le viseur: préparons la riposte !

Page 8 : Pourquoi j'ai quitté un CFA pour revenir enseigner en LP.

Page 9 : État des lieux dans les collèges : attention dégradation !

Page 10 : Le service social scolaire doit faire plus sans aucune création de poste !!!

Page 11 : La précarité et la galère en augmentation continue !

Page 12 : Calendrier carrière, formations, contacts.

Directrice de la publication :
Charlotte Vanbesien
Le Courrier académique
numéro 12 (nouvelle série)
N° CPPAP 0720 S 07491
N° ISSN : 1168-6561
Imprimerie Improffset

Loin d'un pragmatisme affiché, le gouvernement met en place une politique d'attaque très idéologique. Les réformes se succèdent, après la loi travail II, la réforme de la formation professionnelle, voici Parcours Sup' et la réforme du BAC, avant la « refonte» du système de retraite. Ces attaques tout azimut ont une cohérence : casser les cadres collectifs et renvoyer à l'individualisme. Vous trouverez dans ce numéro nos analyses concernant la situation dans l'enseignement supérieur et le lycée. Au milieu du battage médiatique et idéologique de promotion de l'apprentissage, un entretien avec une camarade concernant son expérience comme enseignante en CFA. Son expérience de terrain apporte un éclairage utile !

Nous connaissons les moyens attribués pour la rentrée prochaine et les chiffres ne sont pas bons: austérité pour l'éducation ! Aucune création de postes hors enseignant.e.s et un taux d'encadrement parmi les plus bas depuis des années. Les collèges et les lycées sont dans le viseur. Plus largement l'éducation prioritaire est la grande oubliée, comme les élèves à besoins particuliers. Pour 2018, c'est donner moins pour celles et ceux qui en ont le plus besoin!

Les annonces sur la Fonction Publique annoncent 120 000 départs volontaires et l'augmentation de l'emploi précaire. Le traitement indigne que réserve notre rectorat aux non-titulaires n'est pas un gage d'assurance ! C'est une attaque déguisée du statut de fonctionnaire ! La mobilisation a déjà commencée ! Après les succès du 1° et du 6, on continue le 15 février ! La rentrée des vacances sera marquée par deux dates importantes: Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, qui doit nous permettre de porter, notamment, la question de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Et la grève unitaire du 22 mars pour la défense de la Fonction Publique, popularisons là dès aujourd'hui auprès des collègues, afin de défendre fortement un service public d'éducation et de formation digne de ce nom et ouvert à toutes et à tous !

Charlotte Vanbesien

Rapport Mathiot : vers un lycée encore plus inégalitaire au service de la sélection

Vincent Jolivet

Certifié d'Histoire-Géo en LGT
Elu Certifié

Sur le principe, cette réforme n'a pas été conçue comme une réflexion sur l'évolution du lycée pour améliorer la réussite de tou.tes les arrivant.es de collège.

Elle a été construite à partir du projet de réforme de l'enseignement supérieur induisant une sélection à l'entrée de l'université. Ainsi, elle fait du lycée un lieu de préparation à l'université et organise le tri des élèves dès la fin de l'année de Seconde.

Nous ne disons pas que le tri n'existe pas dans le lycée actuel. Nous disons que cette réforme va l'accentuer. Comment ?

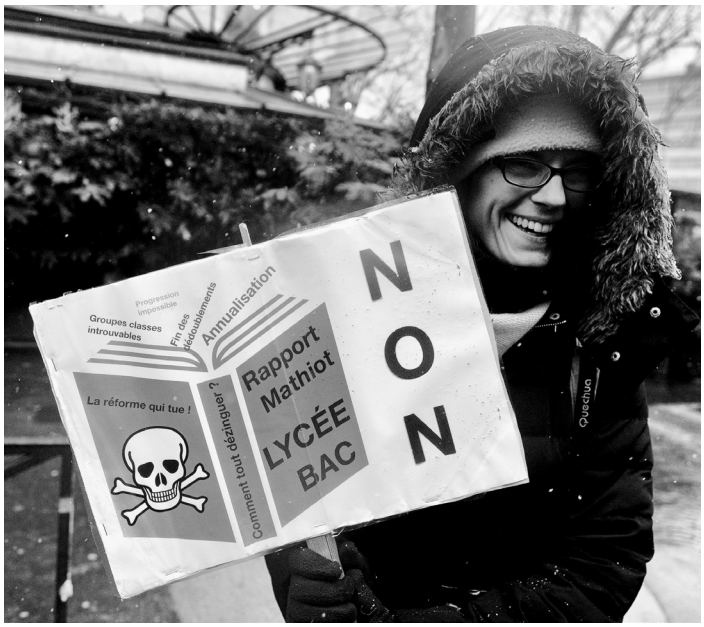

La transformation de la structure du lycée

Le projet entérine la mise en place de semestres dans lesquels les élèves pourront étudier des disciplines différentes : Le premier semestre de seconde aura un fort tronc commun et le second semestre de nombreux enseignements à choisir : Physique chimie, SVT, SES... par exemple. On l'a compris, le second semestre prépare l'orientation.

Cette semestrialisation implique une refonte des Obligations Règlementaires de Service vers plus de flexibilité pour pouvoir imposer aux enseignant.es, par exemple, 16h hebdomadaires face à élèves un semestre et 20h un autre pour les certifié.es.

On s'attend aussi à une réduction ou une disparition de la distinction Général et Technologique, dans la structure mais pas dans la hiérarchisation des parcours.

En effet, en Première, les élèves ne seront plus dans une filière. Le temps scolaire sera organisé en trois composantes :

- « Unité générale » soit un tronc commun (étroit)
- « Unité d'approfondissement » au choix des élèves : un couple de majeures (qui seront déterminantes et profilerons les groupes classes) choisir parmi une dizaine de possibilités, des mineures et des mineures optionnelles
- « Unité d'accompagnement » : sensé permettre orientation, travail en petit groupe, renforcement, remédiation... mais cet aspect reste très flou.

Ce mécanisme ne remet pas en cause l'effet de tri constaté dans les filières. Il va le reproduire et l'accentuer. Le rapport préconise d'ailleurs des regroupements de classe : les majeures scientifiques d'une part et les autres d'autre part.

Un lycée sélectif à l'opposé de ce que porte la CGT !

Au contraire, nous militons pour un lycée unique et polytechnique ayant un large tronc commun et quelques éléments d'approfondissements pour permettre aux élèves de plus pratiquer ce qu'ils préfèrent sans pour autant abandonner les autres disciplines.

Cela évite les orientations précoces, permet la construction d'une culture commune de haut niveau pour tou.tes les élèves et évite la hiérarchisation des filières. Cela passe bien entendu par la réduction des effectifs à 24 élèves par classe, du travail en petits groupes, et bien d'autres évolutions.

Vous trouverez ici le rapport Mathiot complet pour vous faire une idée plus précise de ce qui nous attend.

Et des éléments d'analyse également dans notre tract, à diffuser !

Vous trouverez notre projet de lycée dans ce tract complet.

Réforme du baccalauréat

Ce qui reste :
- Epreuve anticipée de français en 1ère
- Epreuve finale de Philosophie en fin de Terminale

Ce qui change :

- Mise en place d'un grand oral, sorte de TPE « king size » que les élèves commenceront en première et qui sera évalué de façon individuelle en fin de terminale par deux enseignant.es et à première vue une troisième personne « de la société civile ». Sensé éduquer les élèves à l'autonomie et à la présentation à l'oral, nous voyons mal comment il se fera concrètement car les moyens humains nécessaires à cette mise en œuvre sont importants… dans un contexte d'austérité. Or, sans un vrai accompagnement individualisé, c'est la prime à l'héritage culturel familial !
- Les deux majeures seront évaluées en contrôle final… mais au retour des vacances de printemps… pour permettre aux universités de s'en servir pour sélectionner, si nécessaire, leurs élèves ! Habile !
- Le reste sera passé en contrôle continu dont on ne sait pas encore s'il s'agira du bulletin scolaire ou d'épreuves intermédiaires avec une banque nationale de sujets.

La conséquence en est que, si M. Mathiot maintient que le baccalauréat reste le premier grade universitaire, il n'est plus le garant de l'égal accès à l'université : des majeures joueront sans doute dans la sélection, le contrôle continu dans lequel l « effet de réputation » d'un établissement jouera aussi son rôle de hiérarchisation.

Et le rattrapage alors ?

Il sera remplacé par une étude des dossiers des élèves entre 8/20 et 10/20 par un jury. Le dossier scolaire sera donc le seul garant du « repêchage ». Et de nombreuses zones d'ombres persistent : Rattrape-t-on de la même manière un.e élève à 9.6/20 et un élève à 8.1/20 ? Comment va-t-on prendre en compte le lycée d'origine ?…

Bref, nous ne disons pas que le bac actuel est parfait, nous disons que ce projet ne fait qu'aggraver les choses selon un postulat idéologique fort réactionnaire : Nous ne pouvons pas donner à tou.tes la possibilité de réussir dans les mêmes conditions, donc nous donnons à chacun.e la chance de trouver une place dans le futur appareil de production économique en fonction de ses « capacités » et de ses « efforts »… Bref, l'antienne méritocratique dont la sociologie a maintes fois démontré qu'elle était un alibi pour masquer les inégalités sociales de réussite scolaire !

Annualisation du temps de service des enseignant.es ?

Dans son rapport remis, Pierre Mathiot écrit : «Nous avons pleinement conscience que cette proposition pourrait avoir pour conséquence d'agir sur le rythme de travail des enseignants qui est actuellement organisé sur une base hebdomadaire». En effet comment maintenir un cadre hebdomadaire avec de telles différences entre les enseignements d'un semestre à l'autre ? L'annualisation du temps de travail est sur les rails… La Cour des comptes recommande vivement l'annualisation où elle voit une mine d'emplois qui vont s'ajouter aux postes supprimés par la réduction des horaires. Mais il y a pire encore. Si on annualise ce sera sur quelle base ? La question des 1607 heures dues inscrites dans le statut des fonctionnaires va être reposée. Des parlementaires, G Longuet par exemple, s'en sont fait une spécialité. Là on va vers le doublement du temps d'enseignement pour le même prix (18h x 36 semaines = 648 heures/an), et, bien sûr, dans les deux cas, vers la suppression des heures supplémentaires. Si la CGT est opposée au développement des heures supplémentaires qui suppriment des postes, on sait que c'est un moyen pour les collègues de pallier au gel du point d'indice, à des salaires insuffisants.

Pour ces raisons, la CGT Educ'action a appelé à se mobiliser le 1er et le 6 Février contre la mise en place de Parcours Sup' et la sélection àl'Université. Ces journées réussies ont marqué le début d'un mouvement, n'en doutons pas ! La réussite de l'appel à la grève du mardi 6 février doit nous encourager à poursuivre la mobilisation et à manifester contre ce projet.

Nous invitons l'ensemble des collègues à discuter en AG dans les établissements et à établir des stratégies de mobilisations pour s'opposer à cette réforme. Nous ne sommes pas simplement « contre cette réforme », nous sommes « pour une alternative qui permette la réussite et l'émancipation de tous et toutes». Nous avons autre chose à proposer à notre jeunesse !

La sélection à l'université n'est pas une solution !

Matthias Perez

PLP Lettres-Histoire
Elu CTA

Le gouvernement présente sa réforme de l'entrée à l'université comme une réponse au scandale du tirage au sort dans certaines filières en tension, ainsi qu'à l'échec des étudiant.e.s durant leur première année d'étude dans le supérieur.

Enseignement supérieur : chacun.e doit pouvoir choisir sa voie !

Le choix du gouvernement est celui d'instaurer une sélection, c'est-à-dire d'adapter le nombre d'étudiant.e.s au nombre de places disponibles, les fameuses capacités d'accueil.

Un autre choix est possible, c'est celui que défend la CGT, faire exactement l'inverse en adaptant le nombre de places disponibles aux besoins des jeunes en formation.

Pénurie de postes dans l'enseignement supérieur !

Les propositions gouvernementales sont d'autant plus révoltantes que cette pénurie résulte de choix politiques : sur les dix dernières années seulement, le nombre d'étudiant.es a augmenté de 20% alors que le budget de l'enseignement supérieur lui n'a augmenté que de 10%.

Le tirage au sort n'a été mis en place que parce que les gouvernements successifs ont refusé de donner les moyens aux universités d'augmenter les places dans certaines formations.

Défendre une université ouverte !

À côté des filières sélectives (BTS, IUT, classes préparatoires, grandes écoles…), l'université a le devoir d'accueillir tous les jeunes bacheliers qui le souhaitent.

Si nous laissons faire ce gouvernement, les universités pourraient, de fait, trier les élèves à l'entrée en licence avec la mise en œuvre des « attendus ».

Au vu des dossiers scolaires des élèves, elles pourraient ainsi refuser des jeunes, faute de place, ou les obliger à suivre un « contrat de réussite » en licence qui permettrait de les renvoyer si le contrat est considéré comme non-respecté.

Au vu des moyens alloués aux universités nous pouvons fortement douter de la possibilité de mettre en place un accompagnement permettant aux étudiant.e.s de se mettre au niveau des « attendus ».

Voies «d'excellence» et d'autres de relégation ?

Les universités en décidant des capacités d'accueil et des attendus de leurs filières vont pouvoir développer des parcours à deux vitesses, certains « d'excellence », et d'autres de relégation. Mettre à mal le cadre national des diplômes contribue à affaiblir pour les futur.e.s salarié.e.s les repères collectifs et cadre de négociation.

Réforme du code du travail et de l'université participent de la même logique d'affaiblissement des droits des salarié.e.s. Le projet de réforme priverait en particulier les bachelièr.e.s professionnel.le.s et technologiques de la possibilité de poursuivre leurs études à l'université si tel est leur souhait.

Ce projet impactera tous les jeunes, mais laissera particulièrement les enfants des catégories populaires à la porte de l'université

Un autre avenir pour la jeunesse !

Pour la CGT, chaque bachelièr.e doit pouvoir suivre les études qu'il souhaite. L'élévation du niveau de qualification est un enjeu tant en termes de justice sociale que de développement économique permettant de faire face aux enjeux de société qui sont devant nous.

Le gouvernement doit abandonner sa politique d'austérité et donner les moyens d'ouvrir les places nécessaires à l'université et dans toutes les formations du supérieur.

Les élèves de la voie pro et techno dans le viseur

On a beau jeu de disserter sur l'échec à l'université des bachelièr.e.s professionnel.le.s et technologiques sans rappeler que bon nombre d'entre eux y sont faute de place en BTS.

Dans notre académie, la création de 5 BTS n'est pas une mesure suffisante pour répondre aux difficultés d'accès des élèves aux poursuites d'étude.

Deux ouvertures sont prévues en apprentissage, nous savons que l'apprentissage reste une voie d'accès plus discriminante que le scolaire.

Les BTS restent bien trop sélectifs, cette sélection a entrainé à l'issu du 1er et 2ème tours d'affectations 300 places vacantes, alors même qu'il y avait de nombreuses demandes non satisfaites. Pour affecter les néo-bachelièr.e.s, il a fallu que le Rectorat mette en place un 3° tour au mois d'octobre !

La CGT Educ'action défend la nécessité de permettre l'émancipation de tous les jeunes par l'accès aux poursuites d'études de leur choix.

La CGT Educ'action revendique la mise en place de classes passerelles avec des moyens dédiés entre le baccalauréat professionnel et les BTS pour rendre ce droit effectif.

La voie professionnelle dans le viseur: préparons la riposte !

Maxime BESSELIEVRE

PLP lettres-Histoire Secrétaire départemental du SDEN 93.

Un point sur la situation de la voie pro., des PLP et de leurs élèves face aux attaques du gouvernement et du rectorat !

Le gouvernement prêt à céder l'enseignement professionnel au MEDEF !

Le rapport « pour le développement de l'apprentissage » propose au gouvernement des pistes qui sapent le fondement même de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Par ses propositions, ce rapport remet en cause le statut scolaire de nos formations avec la mixité des publics, menace les contenus d'enseignement et induit l'annualisation du temps de travail des PLP ! Le texte proposé reprend en grande partie les propositions du MEDEF. Pour la CGT, l'apprentissage ne doit pas être développé au détriment de la voie scolaire. Dans les jours qui viennent, Régis Marcon et Céline Calvez doivent remettre leur rapport sur la voie professionnelle scolaire. Ce rapport s'inscrira-t-il dans les mêmes perspectives que celui sur l'apprentissage ? C'est à craindre... La CGT Éduc'action va s'engager résolument contre les mesures proposées, dans un cadre unitaire avec toutes les organisations syndicales qui partagent son analyse.

Les mesures du rapport : cinq points particulièrement inquiétants

- Le développement de la mixité des publics : cette mesure se traduira par la présence dans une même classe d'élèves et de salarié·es en apprentissage. Comment assurer un temps de service hebdomadaire devant des publics aux rythmes différents de formation ? La réponse est toute prête : l'annualisation du temps de travail des PLP !
- Faciliter les passages du scolaire à la formation en apprentissage : inscription de jeunes en CFA sans contrat d'apprentissage, passage de l'apprentissage au scolaire par des conventions CFA-lycées professionnels... Objectif de ces mesures : développer l'apprentissage en facilitant le tri des jeunes y accédant.
- Le regroupement des diplômes autour de familles de métiers : cette mesure peut donner plus de lisibilité dans les parcours d'orientation mais elle conduit à une déspécialisation des enseignements. Avec l'exemple bien connu de la suppression des bacs pros comptabilité et secrétariat au profit du bac pro Gestion Administration (GA), on voit ce que peuvent donner de tels regroupements : une déspécialisation des formations qui ne permet ni une insertion professionnelle satisfaisante, ni des poursuites d'études.
- La mainmise des branches professionnelles (le patronat) sur les contenus des formations : le rapport préconise de confier l'élaboration des Référentiels d'Activités Professionnelles (RAP) aux seules branches patronales...
- Dégradation des rémunérations et des conditions de travail des apprenti·es : rémunération non plus basée sur l'âge mais sur le niveau du diplôme, dérogations pour les durées et les horaires de travail dans des branches comme le BTP ou l'hôtellerie-restauration...

Les propositions de la CGT pour la voie professionnelle du lycée

La CGT Éduc'action défend un enseignement professionnel sous statut scolaire de qualité pour améliorer l'insertion professionnelle et les poursuites d'études. Cela nécessite des avancées sur des mesures précises :
- Des parcours en 4 ans de formation pour les élèves et dans les filières où c'est nécessaire : classes passerelles, d'une année, vers le BTS avec un référentiel national, secondes d'orientation qui s'articulent avec une spécialisation de trois ans jusqu'au bac pro. Il faut adapter les parcours aux besoins des élèves.
- Des diplômes nationaux pour garantir la qualité et la reconnaissance des formations : suppression des CCF au profit d'épreuves ponctuelles nationales.
- Arrêt du découpage des diplômes en blocs de compétences : le parcours colaire des élèves doit aboutir à une formation diplômante reconnue qui donne des droits aux salarié·es.

L'apprentissage mythes et réalités, à lire !

- Un statut préservant le maximum hebdomadaire de 18h d'enseignement : refus de l'annualisation du temps de travail induit par la mixité des publics et la réorganisation du calendrier scolaire.
- Un enseignement professionnel de qualité : formation des élèves à des métiers et une offre de formation diversifiée sur l'ensemble du territoire. Répondre aux défis du XXIème siècle : développement des formations en lien avec le numérique et les problématiques environnementales.
- Un classement en éducation prioritaire de la voie professionnelle du lycée, seuils d'effectifs par classe et moyens horaires pour des dédoublements.

Rassembler tou·tes les PLP et leurs organisations syndicales pour la défense de la voie pro. du lycée

Pour la CGT Éduc'action, la voie professionnelle est l'une des trois voies du lycée, elle doit garder toute sa place au sein de l'Éducation nationale dans l'intérêt des élèves et des personnels. Il est nécessaire de défendre et d'améliorer cette voie de formation sous statut scolaire. C'est dans cet objectif que la CGT Educ'action a adressé une invitation aux organisations syndicales pour définir, dans l'unité la plus large, des modalités d'actions et des revendications communes. Rassembler tou·tes les PLP et leurs organisations syndicales pour la défense de la voie professionnelle du lycée.

La CGT, c'est l'intérêt de la voie pro. et des PLP !

DHG des LP : toujours illégales, et en plus ponctionnées de 1% pour 2018 !

Depuis 2009, et la mise en place du bac pro 3 ans, le rectorat de Créteil refuse de respecter la loi. Il n'applique pas, dans le calcul des DHG allouées aux établissements, les horaires réglementaires au regard du BO spécial n°2 du 19 février 2009. 4 000 heures sont ainsi volés chaque année soit une économie pour le rectorat de 222 équivalent temps plein (ETP). Cela conduit dans les établissements à faire des choix inacceptables entre conditions de travail des enseignant.es (dédoublements ou non...) et respect des heures élèves d'enseignement. Rappelons que tous les élèves de la voie pro doivent avoir au minimum chaque semaine sur les trois ans du cycle 32h de cours + 2.5h d'Accompagnement Personnalisé (AP) (grille 2 : GA, ARCU, Commerce, Vente...) ; 31h de cours + 2.5h d'AP (grille 1 : ASSP, MELEEC...).

A la rentrée prochaine, s'ajoute à ces DHG illégales une ponction de 0,78% en moyenne sur les moyens alloués aux établissements, parfois jusqu'à 1%. La raison : 3 000 places vacantes et un budget d'austérité ajusté à l'euro près. Preuve, si il en fallait que la question du respect des textes légaux est tout à fait secondaire pour le rectorat, qui fait une ponction globale sans souci des besoins liés aux formations délivrées ni des effectifs réellement constatés.

Pour l'instant, 60 ETP seront supprimés à la rentrée 2018 pour 630 élèves de moins attendus. Pourtant, lorsque l'on regarde sur plusieurs années il y a un déséquilibre : depuis 2012, + 1300 élèves pour 108 ETP de moins. Si les conditions de travail sont de plus en plus dures, ce n'est pas un sentiment, mais une réalité.

ISS voie pro : faîtes valoir vos droits !

Nous constatons que beaucoup de chef.fes d'établissement ne procèdent toujours pas à la déclaration permettant le versement de l'indemnité de sujétion spéciale voie professionnelle.

D'un montant de 400 euros/an, cette indemnité doit être versées à tou.tes les enseignant.es assurant 6h au moins d'enseignement devant des classes de CAP, 1ère et Tale bac pro .

La CGT Éduc'action rappelle son opposition à la mise en place de cette indemnité au lieu d'allouer la pondération dont bénéficient les collègues certifié·es et agrégé·es dans les voies générale et technologique du lycée. Mesure qui n'a pas coûté un euro au ministère puisqu'elle s'est accompagnée de la suppression de l'indemnité de CCF. Les CCF sont maintenus mais pas les indemnités initiales. Le bilan, un manque à gagner financier pour la plupart des personnels et un décrochage par rapport aux collègues des voies générale et technologique du lycée. La CGT Educ'action revendique l'égalité de traitement entre certifié·es et PLP. Cela ne nous dispense pas de tout mettre en œuvre pour que cette indemnité soit versée, contactez votre syndicat départemental en cas de non-versement.

Pourquoi j'ai quitté un CFA pour revenir enseigner en LP.

Rencontre avec Axelle, PLP Lettre Histoire dans le 94, qui évoque son passage comme enseignante en CFA.

CGT Educ'action: Axelle, tu enseignes le français, et, après quelques années en collèges et lycées, tu as enseigné il y a six ans au CFA de Carros (Alpes Maritimes). Les élèves de CFA sont-ils différents de ceux de LP ?

Axelle: Globalement ce sont les mêmes élèves. La seule différence constatée, c'est qu'il y a davantage d'orientation choisie par l'élève.

Cette orientation plutôt choisie change-telle l'implication des élèves ?

Je ne le pense pas. Ce qui fait la différence, c'est la présence éventuelle d'adultes en reconversion. Si on a la chance d'en avoir, ils deviennent les moteurs de la classe. En leur absence, les élèves sont plutôt amorphes.

Les élèves sont amorphes ? Pourtant tu dis qu'ils ont choisis leur orientation ...

Ils n'ont pas de vacances puisqu'ils sont en alternance. Ils sont fatigués en permanence. En fait ils considèrent les périodes de cours comme leurs vacances puisqu'ils ne sont pas dans l'entreprise.

Cela doit influer sur la pédagogie ?

Nous évitions de leur donner des devoirs, sachant que certains élèves habitaient loin par ailleurs.

et la discipline ...

Elle ne m'a pas posé de problèmes car, même s'il y avait de fortes têtes, les élèves réagissaient « en salarié ». Ils sont très dépendants : Les notes, les avertissements, les absences sont transmises à l'employeur où l'élève effectue son stage. L'élève a une retenue sur salaire pour chaque journée d'absence. Ajoutez les caméras, il n'y avait qu'un CPE et aucun surveillant pour ce que l'on appelle la vie scolaire.

Pour certains collègues de LP, cet environnement pourrait sembler plutôt tranquille, pourtant tu as choisi de revenir en LP.

Oui car le contenu de formation était impossible. Le CFA couvrait énormément de filières, j'avais donc la semaine des boulangers, poissonniers, esthéticiennes, coiffeuses, infographistes, ébénistes, prothésistes dentaires, sur des blocs de deux à quatre heures de suite. Imaginez les quatre heures de Français de 13h30 à 17h30 le vendredi ! Même si le courant passe avec les élèves, ils saturent au bout de trois heures avec le même enseignant ! J'avais l'impression de les presser comme des citrons. La dernière heure il était impossible de sortir quoique ce soit d'intelligent d'elles ou de moi. Tant de contenu en si peu de temps, seul un fou rire général nous permettait de décompresser.

Et puis il y a la surexploitation des enseignants. Je n'avais pas d'horaires fixe. Une semaine j'étais à 22h et la semaine suivante à 27 heures ! J'avais un emploi du temps par filières. Je voyais mes élèves une à deux fois dans le mois pendant quatre heures !

Une pressions diffuse existe pour te faire accepter le n'importe quoi.

Pour les élèves c'était pire, mes esthéticiennes, par exemple, m'ont fait part des abus de leur employeur : allongement du temps de travail sans préavis et sans le consentement de l'élève. Rappel sur le jour de repos pour cause de « Soldes ». Enfin brimades et comportements déplacés.

Bien sûr, il y avait une équipe qui géraient la relation avec l'entreprise de l'élève, les conventions, les emplois du temps, mais il y avait aussi la taxe d'apprentissage. Lorsque j'ai évoqué les problèmes dont m'avaient parlé les élèves (en respectant l'anonymat) avec la responsable, elle ne m'a pas paru choquée, elle trouvait cela normal comme si veiller à leurs droits, c'était les chouchouter : « ça les tuera pas un peu de travail en plus ! ».

Je ne pouvais pas accepter de continuer de travailler surexploitée, sans objectifs pédagogiques et en fermant les yeux. Je suis très contente de mon retour en LP.

État des lieux dans les collèges : attention dégradation !

Dans notre académie, les conditions de travail en collège se détériorent et les inégalités se creusent.

Emilie Olivier

Certifiée de Lettres Modernes en collège

Elus CAPA Certifiée

Notre analyse du collège à la sauce Blanquer !

Notre analyse sur les moyens de la rentrée.

La tension démographique qui n'est pas accompagnée de plus de moyens met sous tension les établissements qui souffrent de taux d'encadrement insuffisant.

Collèges sous pression

Ainsi, de nombreux collèges se sont mobilisés depuis le début de l'année : le Collège Paul vaillant Couturier de Champigny sur marne, le collège Rosa Parks de Gentilly, le collège Casanova de Vitry sur seine, le collège Neruda à Pierrefite, le collège Sisley à L'Ile-Saint-Denis... pour réclamer des postes de vie scolaire (CPE/AED), des personnels manquants et des moyens à la hauteur de leurs besoins.

Dans d'autres établissements, les multiples dysfonctionnements entraînent des actes de violences im-portants : c'est le cas du Collège Georges Braque de Neuilly-sur-Marne.

Une rentrée 2018 fortement dégradée !

Les documents du CTA du 16 Janvier 2018 nous laissent présager une rentrée 2018 encore plus difficile, le taux d'encadrement dans les collèges (H/E) est au plus bas. Il passe, en effet, sous la barre des 1,49 pour une augmentation prévue de 4 370 élèves. Ces restrictions budgétaires se traduisent de manière générale par la suppression d'enveloppes supplémentaires attribuées aux établissements pour accompagner la mise en place de la réforme du collège ou soutenir des établissements difficiles. Sous couvert de vouloir harmoniser les dotations sur les trois départements, l'absence de moyens se traduit, à nouveau, par une diminution des dotations des établissements REP+ dans le 93.

Trop d 'heures Sup': moins de postes !

Par ailleurs, le choix d'attribuer un volume correspondant à plus de 1139 équivalents temps plein en HSA ne peut qu'être contesté par la CGT Educ'Action qui appelle les enseignants à refuser ces heures supplémentaires afin de permettre la création d'emplois dans le département et permettre un meilleur encadrement des élèves.

Moins pour celles et ceux qui en ont besoin !

Encore plus scandaleux, les élèves à besoins éducatifs particuliers (6ème SEGPA, ULIS, UPE2A) désormais inclus.e.s dans les classes banales dans certaines disciplines, ne sont pas compté.e.s dans les effectifs.

Par ailleurs, en Seine-Saint-Denis, les dotations horaires des dispositifs ULIS et UPE2A diminueront à la rentrée 2018 pour s'aligner sur celles des autres départements de l'académie. Une fois de plus, ce sont les élèves à besoins éducatifs particuliers qui seront laissé.e.s pour compte !

Des inégalités persistantes

Enfin le nombre d'heure par élèves nous montre à quel point les inégalités perdurent. Sur 36 établissements classés du 94 par exemple, et malgré une augmentation du nombre d'heures par élève (H/E) moyen de ces établissements par rapport à l'année dernière, 14 établissements soit un tiers, ont un H/E inférieur au H/E moyen de l'ensemble des établissements.

Le service social scolaire doit faire plus sans aucune création de poste !!!

Karine RIOU
Vanessa LEBRUN

Assistantes sociales
Elues CAPA AS

Avec le gouvernement Macron-Philippe, les politiques libérales et d'austérité nous impactent directement : gel du point d'indice, retour au jour de carence, perte de salaire avec la hausse de la CSG, fin de la prime d'installation pour les collègues nouvellement titularisé.e.s, report de l'application du PPCR lequel nous propose une petite catégorie A.

Ces politiques libérales ont des conséquences désastreuses : le secteur de la protection de l'enfance est en voie de marchandisation, les contrats jeunes majeurs en voie de disparition et la prise en charge des mineur.e.s isolé.e.s quasi absente.

La prévention quant à elle est réduite à peau de chagrin et perd tout son sens. L'absence de moyens conduit à l'émiettement de l'action et à la disparition d'un réel accompagnement social, et par répercussion à un épuisement professionnel des travailleurs sociaux pour qui la souffrance au travail est exacerbée.

Restrictions budgétaires et désengagement de l'Etat!

Toutes ces restrictions budgétaires et ce désengagement de l'Etat fragilisent de plus en plus les situations des élèves et des familles déjà en grande difficulté. Ces orientations libérales viennent aussi impacter nos conditions de travail. Les demandes d'intervention s'élargissent, se complexifient et les moyens alloués restent quant à eux constants.

La nouvelle circu-laire de missions (mars 2017), contre laquelle la CGT s'est opposée nous impose l'intervention dans le 1er degré. Elle priorise notre intervention dans certains établissements avec en ligne de mire le redéploiement des AS du 2nd degré vers le 1er degré. Les collèges sans dispositif spécifique, ne relevant pas de l'éducation prioritaire ou d'un secteur rural défavorisé ainsi que les LGT seront sans aucun doute découverts dans les prochaines années au profit du 1er degré. S'ajoute à cela la disparité entre territoires et une inégalité de traitement: tous les élèves et leur famille n'ont-ils pas le droit de disposer d'un service social dans les établissements ?

Expérimentation ?

Les nouveaux décrets des lois de protection de l'enfance de 2016 prévoient une évaluation partagée, incluant le champ de la scolarité, nous plaçant en première ligne. En Seine-St-Denis, une expérimentation est mise en place sur 3 territoires entre l'EN et le conseil départemental. Mais soyons rassuré.e.s ce n'est qu'une expérimentation, nous avons 1 an pour réfléchir à la mise en œuvre de cette nouvelle mission. Avant de s'alerter nous devons construire ensemble nous dit-on !!!! Rappelons alors que dans d'autres académies cette évaluation partagée déjà mise en œuvre a largement pris le pas sur le reste de l'activité des AS scolaires, accentuant leur charge de travail. Nous ne voulons pas devenir les prestataires des Conseils départementaux qui n'assurent plus leur mission de chef de file de l'action sociale et de la protection de nos jeunes.

Aucune création de poste sur l'académie !

Mais tout cela se fera à moyens constants puisqu'aucune création de poste n'est prévue pour la rentrée prochaine sur l'académie, comme sur l'ensemble du territoire. Les AS scolaires déjà confronté.e.s à des situations d'élèves et de familles qui se précarisent et se complexifient, devront faire plus mais sans aucun moyen. Cette situation est inacceptable !!!

Aujourd'hui, nous de- mandons que les postes du 1er degré soient utilisés pour l'intervention dans le 2nd degré, que la question des rompus de temps partiel soit mise en débat (une dizaine de postes). Nous avons bien conscience que cette solution n'est pas satisfaisante et cela ne doit pas être une fin en soi. Mais tant qu'il n'y aura pas de créations de postes suffisantes et pour éviter des redéploiements et/ou l'absence du service social dans les établissements scolaires, des moyens existent et doivent être utilisés. Nous exigeons que les moyens des services sociaux soient réattribués aux services sociaux pour chaque département.

La CGT revendique un service social de l'Education Nationale digne de ce nom avec les créations de postes nécessaire pour un accès de toutes et de tous à un véritable service public.

La précarité et la galère en augmentation continue !

Laurence Barre

Coordinatrice MLDS
Elue non-titulaire

A Créteil, le recours aux personnels contractuels augmente d'environ 10% par an ! Soit aujourd'hui près de 15 % des salarié.e.s ! Alors que le rectorat se révèle de plus en plus en difficulté pour leur gestion, quelle solution propose le ministre ?

Un nombre de postes ouverts aux concours le plus dérisoire de ces dernières années et des plus insuffisants ! Aucune reconduction des concours réservés à l'ordre du jour ! Un recours massif aux non-titulaires auguré et 200 postes administratifs en moins de prévu!

La galère en augmentation continue !

Alors que les collègues non-titulaires vivent déjà la précarité, le rectorat n'ayant pas les moyens suffisants pour, semble-t-il, respecter les cadres légaux de gestion des personnels, à cette rentrée de nombreux collègues ont encore vécu la galère :
-une succession de contrats caducs à signer d'urgence, des paies retardées,
-des indemnités journalières diminuées faute de fiches de paies lisibles par la CPAM,

-des retards d'inscription à pôle emploi faute d'attestation employeur envoyées dans les délais légaux,
-des révisions d'affectation, rendues nécessaires pour raison médicales, mais impossibles faute de rendez-vous auprès d'un médecin de prévention pour faire les préconisation aux services,
-des enseignants étrangers sans visa ni autorisation de travail, mis dans l'impossibilité de rejoindre leur poste à la rentrée, faute de l'établissement des formulaires CERFA et qui se retrouvent sur des contrats courts et très précaires au lieu du contrat annuel prévu lors de la signature de la « promesse d'embauche » signée en juin ...

Quelles perspectives envisagées pour l'année prochaine sans un recrutement rapide de collègues supplémentaires à la DPE 2 (service de gestion des non-titulaires) ?

Recrutement d'enseignants étrangers : Bienvenu.e.s à Créteil !

Le métier d'enseignant, même en espagnol ne fait pas encore partie de la liste des 30 métiers en tension ouverts aux étrangers non ressortissants de l'union européenne. Ces 30 métiers en tension sont répertoriés sur des listes régionales (chaque région dispose d'une liste de métiers)

Recrutement en Amérique !

Pourtant, pour pallier le manque de professeurs d'espagnol, le rectorat a eu l'idée d'aller chercher, à grand renfort de publicité, des enseignants non-titulaires jusqu'en Amérique latine et du sud. Le manque ne sera pas comblé l'an prochain étant donné la baisse drastique des postes ouverts aux concours (-19%).

Beaucoup de publicité mais pas d'information

Beaucoup de publicité pour l'occasion mais pas d'information et aucune assistance aux personnels recruté.e.s pour leurs démarches administratives. Des formulaires CERFA (Demande d'autorisation de travail pour conclure un contrat de travail avec un salarié étranger) qui se font attendre, faute d'information du rectorat, des collègues sans visa, sans autorisation de travail, parfois, bien que recruté.e.s sur le territoire, contraints de repartir dans le pays d'origine à l'expiration de leur visa long séjour, se sont retrouvé.e.s dans l'incapacité de rejoindre leur poste à la rentrée.

Promesses non-tenues

Malgré les promesses d'embauche signées en juin, qui décidemment ne semblent engager que les collègues qui les ont signées mais en aucun cas le rectorat, et qui n'ont aucune valeur juridique, ces collègues se sont vu proposer, à leur arrivée, au lieu du contrat annuel promis sur des postes depuis pourvus, des contrats précaires sur des remplacements de courtes durées, avec interruption pour les vacances scolaires alors qu'ils n'ont, de fait, aucun droit ouvert à pôle emploi, ni la possibilité de faire appel au service social pour une avance sur salaire lorsque les contrats successifs signés sont de courtes durées et s'interrompent systématiquement aux vacances scolaires !

Calendrier carrière 2017/2018

Un changement de date est toujours possible Les mises à jour seront affichées sur la page d'accueil de notre site internet: consultez-le !

15 FÉVRIER
CCP des non titulaires traitant des promotions d'échelon et des CDIsation.
CAPA échelons PLP

16 FÉVRIER
CAPA échelons Certifié.e.s

28 FÉVRIER AU 2 MARS
Résultats des CAPN d'affectation inter académiques

12 MARS
Début de la phase intra-académique des mutations, ouverture du serveur SIAM jusqu'au 28 mars.

16 MARS
CAPA classe exceptionelle PLP

20 MARS
CAPA classe exceptionelle certifié.e.s

14 au 22 MAI
Groupes de travail académiques portant sur les barèmes des mutations intra académiques.

31 MAI
Fin des «rendez-vous carrières»

11 au 15 JUIN
Résultats des CAPA d'affectation intra académiques.
CAPA de passage à la hors-classe.

18 au 19 JUIN
CAPA Hors-classe et classe exceptionelle
PLP, certifié.e.s, agrégé.e.s

Connaître ses droits pour mieux les défendre!

Animer l'activité syndicale dans son établissement.

Assistantes et assistants sociaux : droits et revendications syndicales·
vendredi 9 mars 2018 (demande à déposer avant le 9 février)

Enjeu des mutations intra-académiques
mardi 20 mars 2018 (demande à déposer avant le 16 février)

Evolution de carrière, droits des personnels enseignants (1° et 2° degré) et d'éducation
jeudi 3 mai 2018 (demande à déposer avant le 3 avril)

Toutes les formations se déroulent à la Bourse du Travail de Paris, et commencent à 9h30. Vous y êtes les bienvenu.e.s !

Retrouvez le modèle de demande de congé formation, ainsi que notre plan de formation complet dans notre article en ligne !

Nous contacter

Notre adresse :
CGT Educ'Action Créteil
11 rue des archives 94000 Créteil.

Pour toutes questions contactez votre syndicat départemental:

Seine-et-Marne CGT-Éduc'Action 77 :
15 rue Pajol 77 007 Melun cedex
Tel : 01 64 14 25 85
mail : 77@cgteduccreteil.org
site internet : http://cgteduc77.org/

Seine-Saint-Denis CGT-Éduc'Action 93 :
9/11 rue Génin 93200 Saint-Denis
Tel : 01 55 84 41 02
mail : 93@cgteduccreteil.org
site internet : http://cgteduc93.fr/

Val-de-Marne CGT-Éduc'Action 94 :
11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex
Tel : 01 41 94 94 25
mail : 94@cgteduccreteil.org
site internet : http://cgt.educaction94.free.fr/

Pour contacter les élus nationaux :
unsen.elus@ferc.cgt.fr - 01 48 18 81 47